

Date de transmission de l'acte: 06/05/2024

Date de reception de l'AR: 06/05/2024

066-246600415-AU_025_2024-AU

AGED I

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 31/2024

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet Inter-régime 2024 (CARSAT, MSA, CPAM ...)

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT les actions en faveur de l'inclusion numérique à destination des seniors.

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès des partenaires du projet une subvention sur le taux d'aide le plus élevé possible correspondant aux salaires et aux charges de l'agent positionné.

ARTICLE 2 : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 30/04/2024

Le Président,
Marc BIANCHINI

Transmis à la Sous Préfecture de Prades, le

